



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31 JUILLET 2017**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20
Courriel : mairie@sevrier.fr

L'an deux mille dix-sept, le trente-et-un juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. FALCONNET Georges, Mme PRIEUR-DREVON Agnès, Mme MALAPLATE Christina, M. LYONNAZ Bruno, Mme BERTRAND Anne-Marie, M. VANHELMON Yves, Mme POINTET Martine, Mme ARRAULT Marie-Pierre, M. BARAN Gabin, Mme BLAND Hélène, M. DELOBEL Gérard, M. DUMOLARD Damien, Mme GLABAY Guénaële, Mme GODART Sylviane, M. METRAL Michel, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, Mme FALCONNET Sandrine, M. FONTAINE Bernard, Mme TALIN Dominique, M. MAURIANGE Claude.

ABSENTS OU EXCUSÉS :

M. CHEDECAL Sylvain, Mme GENOT Marie, Mme GURRET-BAGGIO Alice, M. KROELY Alain, M. PARIS Yves, Mme DEPLAIX Doris.

PROCURATIONS :

Mme GENOT Marie donne pouvoir à Mme MALAPLATE Christina,
Mme GURRET-BAGGIO Alice donne pouvoir à Mme ARRAULT Marie-Pierre,
Mme DEPLAIX Doris donne pouvoir à Mme TALIN Dominique.

Monsieur BARAN Gabin a été élu secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance publique du Conseil Municipal du 26 juin 2017.

ADOpte à l'unanimité.

Monsieur le Maire a indiqué en préambule que la question n° 2 portée à l'ordre du jour a été retirée au vu de nouveaux éléments juridiques.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

FINANCES :

- Admission en non valeurs

PERSONNEL :

- Protection fonctionnelle des agents de la collectivité (Retirée de l'ordre du jour : courriel aux membres du conseil municipal du 27 juillet 2017)
- Modification du Tableau des effectifs communaux

AFFAIRES SCOLAIRES :

- Tarifs 2017-2018 du restaurant scolaire
- Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire

URBANISME :

- Aménagement du Centre Bourg : Convention de mandat avec Teractem.

Questions diverses

FINANCES :

- Admission en non valeurs

Les services de la trésorerie de Seynod ont transmis en Mairie une liste de produits irrécouvrables pour un montant total de **2 881.03 €**. Le Trésorier, suite aux poursuites infructueuses, a demandé l'allocation en non-valeurs de ces produits.

Les raisons à ces demandes d'admission en non-valeurs sont : personne disparue, poursuite sans effet, montant inférieur au seuil de poursuite fixé à 30 € etc... Il a été précisé suite à une question de Mme BONNEFOY-VERNAY que certaines de ces créances dataient de 2013 et avaient été relancées plusieurs fois.

Adopté à l'unanimité

PERSONNEL :

- Protection fonctionnelle des agents de la collectivité

RETIREE

- Modification du Tableau des effectifs communaux

Pour tenir compte d'un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire réunie au Centre de gestion de la Haute-Savoie le 29 juin 2017 pour 2 agents de la collectivité, le Conseil municipal a procédé à la modification du tableau des effectifs communaux comme suit :

SUPPRESSION des postes suivants :
Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet 35/35ème
Rédacteur principal de 2ème classe à temps complet 35/35ème

CREATION des postes suivants :
Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet 35/35ème
Rédacteur principal de 1ère classe à temps complet 35/35ème

Dates d'effets :

- Au 01/01/2017 pour le poste de rédacteur principal de 1ère classe
- Au 01/04/2017 pour le poste d'adjoint technique principal

AFFAIRES SCOLAIRES :

• Tarifs 2017-2018 du restaurant scolaire

Après en avoir délibéré, et arrêté le principe d'une information préalable aux parents, étant précisé que la modification des tarifs n'est pas liée à une marge de la mairie mais à l'augmentation du prix des denrées, conjuguée à la volonté de la mairie de pérenniser la qualité de notre restaurant scolaire (chef cuisinier, produits frais et aliments Bio),

Le Conseil municipal a fixé les nouveaux tarifs 2017-2018 pour le restaurant scolaire comme suit, ce qui représente une hausse d'environ 3% :

<input type="checkbox"/> élève abonné	4.55 €
<input type="checkbox"/> élève occasionnel	5.55 €
<input type="checkbox"/> adulte	6.90 €
<input type="checkbox"/> service (panier-repas/protocole médical)	2.10 €

ADOpte à l'unanimité des membres présents et représentés.

• Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire

Le Conseil municipal a décidé, à titre expérimental, d'introduire une modification du règlement intérieur pour mettre en place une garderie entre 11 h 45 et 12 h 30 afin de permettre à certains parents de venir chercher leur enfant pour déjeuner à la maison (ce service sera gratuit). Il a été précisé que le but de cette expérimentation est de libérer quelques places au restaurant scolaire et ne concerne que les enfants des classes élémentaires.

URBANISME :

• Aménagement du Centre Bourg : Convention de mandat avec Teractem.

M. MAURIANGE a souligné la difficulté de définir un plan de mobilité douce dans le cadre de cette convention, du fait de l'inexistence dans ce document d'un référentiel sur cette thématique. M. LYONNAZ a répondu que ce plan sera défini et intégré dans les documents d'urbanisme en cours d'élaboration au sein du Grand Annecy, titulaire de cette compétence dans ce domaine. M. MAURIANGE aurait souhaité que ce plan de mobilité soit déterminé à l'échelle du département. Enfin, dans le cadre du projet du Centre, et afin de permettre à Teractem, qui est attributaire de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le pilotage des aménagements des espaces publics, de lancer les procédures correspondantes, les termes d'une convention de mandat ont été adoptés par le conseil municipal.

• Questions diverses

Accueil des réfugiés : Mme PRIEUR-DREVON a informé le Conseil que la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) assurait une gestion quotidienne pour environ 36 personnes dont 13 enfants actuellement accueillies au Motel le Soleil à Sevrier. Ces familles sont prises en charge via un fond d'Etat pour leurs dépenses courantes mais devront l'être également à la marge par la commune, notamment via le CCAS et concernant la cantine scolaire. M. DUMOLARD s'est interrogé sur la capacité et les normes d'accueil de cet établissement. M. MAURIANGE a regretté que les communes aient à subir les conséquences financières d'une décision de l'Etat. Evoquant la problématique des transports, il a été décidé d'adresser un courrier au Maire de Saint-Jorioz lui proposant d'accueillir une partie de ces enfants dans les écoles de cette commune voisine.

Urbanisme – PLUI : M. LYONNAZ a informé le conseil d'une prochaine réunion qui se tiendra en septembre (date non arrêtée) pour présenter la phase diagnostic du PLUI de la Rive Gauche. Le Bureau d'Etudes a, dans ce cadre, mis en place une carte collaborative sur le site internet du Grand Annecy où chacun peut contribuer (<https://www.grandannecy.fr/france/DT1486742205/page/Rive-Gauche.html>)

Sécurité routière : M. MAURIANGE a souhaité la mise en place d'une signalisation routière efficace afin de sécuriser la circulation autour du rond-point vers le centre commercial. Dans cet ordre d'idée, les élus ont à nouveau évoqué la mise en place de dispositifs de parking à vélos. Cette question sera évoquée lors d'une prochaine commission travaux.

Fleurissement : Mme TALIN a souhaité faire part de la satisfaction des sevriolains à ce sujet, et a félicité les services techniques pour le travail accompli.

Enquête publique : M. FONTAINE a souhaité savoir si les remarques reprises par le commissaire enquêteur au sujet de l'ancien terrain de football avaient été prises en compte dans le PLUI. M. le Maire a répondu positivement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 21 h 40

SEVRIER, le 2 août 2017

LE MAIRE,

Jacques REY